

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 6.

ABONNEMENT.
Sauf pour :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, rue Favart, 14 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Février 1881.

Bulletin politique.

Le discours de l'empereur Guillaume à l'ouverture du Reichstag nous confirme que la mission de M. Goschen à Berlin avait pour but un rapprochement de l'Angleterre et de l'Allemagne, comme nous l'avons soupçonné dès l'abord.

M. Gladstone, philhellène avec M. Waddington et M. de Freycinet, au moment où il est arrivé au pouvoir, a sans doute changé d'idée en voyant de près les exigences de la Grèce et la sottise de nos gouvernants. Il s'est dit, en bon Anglais, qu'il avait plus à gagner à une entente avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie qu'à une alliance avec notre République. D'un côté il a vu la force, de l'autre il a entrevu l'imprudence et le goût des aventures ; il est allé du côté du plus fort.

Nous ne sommes point étonnés de ce revirement qui est assez dans les habitudes du Foreign-Office ; en Angleterre on est pratique et l'on ne cède pas facilement aux illusions des utopistes.

Nous trouvons dans le discours de l'empereur Guillaume une phrase qui ne laisse aucun doute sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la politique des deux puissances allemandes, politique aussi adoptée, semble-t-il, par la Russie.

« Un parfait accord, dit le discours du trône, règne entre les puissances européennes ; non-seulement elles désirent toutes le maintien de la paix ; mais il n'existe entre elles aucune divergence d'opinions touchant les principes adoptés dans les négociations relatives aux questions qui sont actuellement pendantes. » C'est bien dire clairement que les principales puissances sont aujourd'hui d'accord pour une solution du différend gréco-turc.

La France est-elle visée dans cette allusion à une entente générale ? Cela est possible, car seule elle ne peut rien faire et sera bien obligée, à moins de folie, de se rallier à l'opinion générale. Il est possible aussi que l'empereur Guillaume, fort de l'acquiescement de tous les autres souverains, ait dédaigné l'avis de notre République, absolument isolée dans ses sympathies pour la cause grecque.

Quoi qu'il en soit, le résultat pour nous reste le même. La politique de M. Waddington et de M. de Freycinet est en ce moment abandonnée par l'Europe, soit que la Grèce ait lassé tout le monde par ses exigences immodérées, soit que le désir de la paix ait pris le dessus dans les sphères diplomatiques.

On ne veut même plus tenir compte de l'œuvre du Congrès de Berlin, ou du moins des vœux que M. Waddington y a fait introduire. On pense qu'une transaction est préférable et possible entre la Porte et le roi Georges, la première offrant beaucoup, et le second n'ayant qu'à réduire un peu ses revendications.

M. Gladstone, peut-être sollicité par nous, a résisté quelque temps ; mais aujourd'hui il a cédé. M. Goschen l'a lié dans ses entretiens de Berlin et de Vienne, et la Grande-Bretagne va suivre la politique allemande.

Le résultat de ces négociations, c'est que M. de Hatzfeld, l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, aura dans quelques jours la haute main dans tous les pourparlers avec le Divan. Par son entremise, M. de Bismark conduira la diplomatie européenne dans toutes les conférences qui auront pour but d'aplanir le conflit turco-grec. Nous sommes loin du temps où le *Journal des Débats*, dans un moment d'enthousiasme aussi naïf que ridicule, proclamait M. Waddington « l'arbitre » du Congrès de Berlin !

Que reste-t-il maintenant à la Grèce, si elle veut à toute force prendre ce qu'on n'entend pas lui donner ? Ce ne sont pas les excitations malsaines de M. Gambetta, les promesses de fusils, même une nouvelle mission Thomassin, qui lui donneront les

moyens de vaincre. Qu'elle fasse à ce sujet ce qu'elle voudra, elle n'a plus à compter sur une seule-alliance en Europe.

Les deux douzaines de philhellènes de la Chambre qui marchent derrière M. Antonin Proust, sous l'impulsion de M. Gambetta, n'ont plus à mener grand bruit autour de cette question de frontières.

Chronique générale.

La commission de la Chambre qui examine le projet du général Farre sur le recrutement à définitivement statué sur le cas des séminaristes et des instituteurs.

Elle a décidé que les jeunes gens se destinant au service du culte et les jeunes gens se destinant à l'enseignement public seraient incorporés dans la seconde portion du contingent et appelés à servir un an sous les drapeaux dans les corps de troupes ordinaires.

A l'expiration de cette année de service, ils ne seront plus rappelés en temps de paix ; mais ils devront signer un engagement de servir pendant dix ans, les uns dans le clergé paroissial, les autres dans les écoles publiques.

Si, avant le moment où ils seront entrés en fonctions, l'état de guerre se produisait, ils seraient rappelés sous les drapeaux comme tous les citoyens. Mais, une fois qu'ils seront en fonctions, ils ne seront plus rappelés ni en temps de paix, ni en temps de guerre.

La mesure ne s'applique qu'aux élèves ecclésiastiques qui serviront dans le clergé paroissial, c'est-à-dire qui seront curés, desservants ou vicaires, payés sur les fonds de l'Etat et des communes.

Par suite, tous les jeunes gens qui se vouent à l'état ecclésiastique pour entrer dans les congrégations seront exclus du bénéfice de la mesure. La commission a même refusé d'étendre cette dernière aux séminaristes qui se destinent aux missions étrangères.

Une proposition faite en ce sens, par M. le baron Reille, a été repoussée à l'unanimité moins une voix.

De même, en ce qui concerne les instituteurs, il a été décidé que la mesure ne s'appliquerait qu'aux instituteurs employés dans les écoles publiques. Par suite, elle ne pourra pas être invoquée par les instituteurs congréganistes libres.

La droite ne peut que combattre un semblable projet ; d'autre part, M. Ballue opposera au travail de la commission le projet Labuze.

Le rapporteur nommé par la commission est M. Paul Bert.

On parle, dit l'*Evénement*, d'une modification assez importante qu'on ferait subir à la proposition Bardoux sur le rétablissement du scrutin de liste. D'après cette proposition, on le sait, chaque département nommerait autant de députés qu'il aurait de fois 70,000 habitants, en tenant compte des fractions supérieures à 35,000. Le choix de cette base de répartition aurait pour résultat de faire perdre un ou plusieurs députés à vingt-neuf départements.

Actuellement, il y a 535 députés. La proposition Bardoux ramènerait ce chiffre à 521. La modification dont nous parlons aurait pour but de porter le nombre des députés à 542, soit sept députés de plus qu'aujourd'hui et vingt et un de plus que dans le projet du député de Clermont-Ferrand.

A propos du scrutin de liste, disons qu'on continue à se livrer dans les groupes parlementaires à des pointages très-minutieux sur les partisans et les adversaires de la proposition Bardoux.

D'après ce qu'on racontait hier dans les couloirs du Palais-Bourbon, voici comment se répartiraient actuellement les suffrages des 535 députés qui composent la Chambre basse :

Pour le scrutin de liste...	208 voix.
Contre.....	219
Doutoux.....	408

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

La marquise ne put retenir un léger mouvement de surprise. Ses yeux s'attachèrent sur le jeune homme avec une indéfinissable expression. Enfin, un sourire passa sur ses lèvres.

— Je suis charmée de vous recevoir, Monsieur, dit-elle.

Un nouveau salut suppléa à ce que les paroles auraient eu de trop incomplet.

— Réellement, répéta la marquise, je suis charmée de vous recevoir.

Cette insistance étonna la baronne. Alphonse, lui, n'en est que flatté. Il trouve la marquise admirable. Jamais il ne s'est encore rencontré devant quelqu'un de si imposant.

— Cette femme-là, pense-t-il, c'est une reine ! Renée suppose le moment venu où la marquise va trouver le moyen d'engager avec le jeune homme cet entretien confidentiel qui doit faire tomber quelques rayons de lumière dans bien des obscurités. Mais, à sa grande surprise, M^{me} de Valbret

s'adresse de nouveau à M. Vangaramenghen et, revenant au sujet que la baronne a tenté d'écartier :

— Vous trouvez ce Rigault d'un grand style, dit-elle. Mais, Monsieur, puisque vous aimez les beaux-arts, je possède un des Velasquez les plus vantés. Si vous voulez bien l'accompagner, je me ferais un plaisir de l'offrir à votre appréciation.

— Bien volontiers, Madame, je vous serais très-reconnaissant.

La marquise prend le bras du banquier.

— Vous serait-il agréable de venir avec nous, Madeinoiselle ? dit-elle à Renée.

— Oh ! oui, Madame, je vous en prie, répéta la jeune fille.

Ils s'éloignent en causant et disparaissent sous la portière du petit salon.

— Il ne manquait plus que cela ! dit M^{me} de Grénaiff consternée. Quand les reverrons-nous maintenant ?

— S'il n'y a qu'un tableau, ma chère...

— Pourquoi avoir emmené Renée ? Est-ce qu'elle s'occupe de peinture ?

— Le sais-je, moi ! dit M^{me} Vangaramenghen en haussant légèrement les épaules. A chaque instant, elle nous fait part d'une science nouvelle. Que je suis contente, chère amie ! Vous viendrez tous les deux dîner demain chez moi.

— Bien volontiers, pourvu que tout soit terminé.

— Allons donc ! Maintenant que la question de

résidence n'apporte pas de difficultés, qu'est-ce qui pourrait entraver nos projets ?

— Ah ! Madame, dit Alphonse, reprenant la place qu'il avait quittée à la vue de M^{me} de Broz, je vais être bientôt le plus heureux ou le plus infortuné des hommes.

— Ce n'est pas à moi de vous permettre de vivre ou de vous condamner à mourir, répond en souriant la belle-mère. Je ne suis pas le sacrificateur, je ne suis qu'un augure.

— Madame, apprenez-moi du moins si les présages vous semblent favorables ?

— Comment pourrais-je vous le dire ? Voici la première fois que j'ai à étudier un phénix.

Alphonse s'incline ; il lisse de nouveau sa moustache : il rayonne. M^{me} Vangaramenghen rit du succès de son compliment. M^{me} de Grénaiff regarde la porte du petit salon, toujours impitoyablement fermée. Son amie se penche vers elle.

— Vous ne voulez donc pas le lancer un peu ?

— Non, répond nettement la baronne.

Cependant, Alphonse a saisi le désir de celle qu'il voudrait tant saluer du nom de belle-mère. Jaloux de gagner de plus en plus ses bonnes grâces, il basarde quelques mots d'un goût douteux. La jeune femme étouffe un éclat de rire. Mais la baronne, fronçant les sourcils plus sévèrement que le Jupiter du poète, pousse Alphonse du bout de son éventail et lui dit à voix basse :

— Demain, chez elle, tu lui diras ce que tu voudras. Ici, tâche de le taire ou je l'emmène.

Entre l'invitation et la défense qui lui sont adressées en même temps, Alphonse trouve que sa position devient embarrassante ; pour sortir de ce mauvais pas, il se lève et s'éloigne négligemment.

Tout à coup, une main prend son bras. Il se retourne brusquement.

— Te voilà !

Cette parole sortit à la fois de ses lèvres et de celles de Xavier de Bois-Rouges.

— Ah ! mon cher !!! c'est donc ici ? ..

— Tais-toi, dit Alphonse, je suis au-dessus des nues. Viens un peu plus loin avec moi, nous allons causer.

— C'est que je ne suis pas seul.

— Tu es bon ! ni moi non plus.

— Mais, moi, je ne puis pas trop abandonner celui que j'accompagne. Cependant je veux bien te donner un instant. Laisse-moi lui dire un mot.

Il fit quelques pas, suivi par Alphonse qui, sans s'expliquer pourquoi, se sentait réjoui et comme fortifié de la présence subite de son cousin. Retrouver tout à coup Xavier pour confident, peut-être pour auxiliaire !... C'était un bonheur saisissant. Xavier aurait fait le tour du salon qu'Alphonse ne l'aurait pas quitté d'une ligne. Toutefois, le trajet fut plus modéré. A une distance assez courte

Les lacunes que la mort avait faites dans les rangs de l'épiscopat français sont comblées; le *Journal officiel* mentionne les divers décrets rendus, le 17 février, par le Président de la République. Nous reproduisons sa note, en restituant aux prélats les titres qui leur sont refusés par le pouvoir républicain :

M. Duquesnay, évêque de Limoges, est nommé archevêque de Cambrai, en remplacement de S. Em. le cardinal Régner, décedé.

M. l'abbé Lamazou, desservant de Notre-Dame d'Auteuil-Paris, est nommé évêque de Limoges, en remplacement de M. Duquesnay, appelé à l'archevêché de Cambrai.

M. l'abbé Rougerie, curé de Rochechouart (Haute-Vienne), est nommé évêque de Pamiers, en remplacement de M. Bévalat, décedé.

M. l'abbé Billard, vicaire général de Rouen, est nommé évêque de Carcassonne, en remplacement de M. Leuillieux, appelé à l'archevêché de Chambéry.

M. l'abbé Combes, vicaire général d'Alger, est nommé évêque de Constantine, en remplacement de M. Gillard, décedé.

M. l'abbé Coldefy, curé de Thiviers (Dordogne), est nommé évêque de Saint-Denis (Ile de la Réunion), en remplacement de M. Soulié, nommé chanoine de premier ordre au chapitre de Saint-Denis.

Sur des rapports envoyés au ministère de l'instruction publique, des instructions très-sévères viennent d'être données à tous les proviseurs des lycées de Paris pour leur recommander de faire apporter la plus grande surveillance relativement à l'introduction illicite de certains journaux qui sont apportés du dehors par les élèves qui rentrent au lycée, les jours de sortie, et de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour empêcher la répétition de certains faits scandaleux qui ont fait tout dernièrement l'objet d'une plainte très-grave.

De différents côtés on se plaint de la radiation illégale des listes électorales, par des maires trop radicaux, d'électeurs appartenant à l'opinion conservatrice, tandis que certains individus, notoirement connus par des actes qui leur ont enlevé les capacités électorales, mais qui ont fait preuve d'opinions républicaines, ont été maintenus sur ces mêmes listes.

Dans plusieurs communes de différents départements, les sapeurs-pompiers ont conservé l'aigle impérial sur leurs casques et leurs ceinturons, faute sans doute des ressources nécessaires pour faire modifier les accessoires de leur uniforme.

Des prescriptions ministérielles avaient précédemment ordonné l'enlèvement général de tous les emblèmes de l'Empire sur les coiffures des pompiers, mais dans plusieurs localités ces prescriptions ne furent pas exé-

pour avoir permis à Xavier de venir s'emparer de son cousin, se tenait un jeune homme debout et silencieux. Sa distinction et sa douce gravité auraient pu le faire remarquer même au milieu d'une semblable réunion.

— Mon cher ami, lui dit Xavier, je te demande quelques minutes; je viendrai te rejoindre tout à l'heure. Excuse-moi, mais il faut que je parle à mon parent, M. Gauthier de Montpollin, que je te présente, ajouta-t-il en se tournant gracieusement vers Alphonse.

Et, de la même manière, il dit à celui-ci :

— Un de mes amis, M. Étienne Le Mahouët. Chose singulière! les deux jeunes gens se regardèrent et quelque chose passa sur leurs visages. Ce fut comme un demi-sourire un peu ironique chez Étienne, dédaigneux chez Alphonse.

— J'ai bien l'honneur de vous saluer, Monsieur, dit Étienne.

— Charmé, Monsieur, charmé de faire votre connaissance, répondit Alphonse d'un ton qui ne semblait pas demander de poursuivre des relations.

— Comment as-tu nommé ce jeune homme? dit-il à Xavier quand ils se furent un peu éloignés.

— M. Le Mahouët. Est-ce que tu l'avais déjà rencontré?

— Un fat! répondit Alphonse en haussant les épaules.

— Lui! Étienne! Tu rêves, mon bon ami, dit

cutées à la lettre, et plusieurs protestations se sont produites à ce sujet.

Le ministre de l'intérieur vient de prévenir de nouveau les préfets qu'il rendrait désormais responsables les maires de chaque commune qui ne se conformeraient pas aux instructions précédentes.

INSTITUTEURS ET GRATUITÉ.

La loi de 1867 donnait à chaque commune la faculté d'établir la gratuité absolue des écoles.

En conséquence de cette loi, la gratuité fut établie dans 9,352 écoles publiques.

Or, à l'heure actuelle, on ne compte plus que 7,000 écoles où la gratuité soit absolue.

Avec le régime cher à M. Ferry, on peut constater, et cela depuis la République, que le nombre des conscrits illettrés, qui, à cette époque, était de 47 0/0 seulement, est aujourd'hui de 22 0/0, malgré les dépenses énormes que l'on a fait depuis dix ans pour répandre l'instruction primaire.

Le jour où la gratuité et l'obligation de l'enseignement auront été établies par une loi, il faut s'attendre à voir encore s'accroître le nombre des illettrés, le gouvernement républicain ne sachant qu'édicter des lois, mais ignorant l'art de les appliquer.

Déjà les instituteurs se demandent si les appointements qu'on leur donne compensent la perte qui résultera pour eux de la suppression des rétributions scolaires.

Ils ne sont pas rassurés, ce que nous comprenons facilement, parce que, dans les plus modestes communes, les rétributions scolaires seules forment, à la fin de l'année, un total quelquefois plus élevé que le chiffre des appointements proposés.

Il est donc permis d'en conclure : 1° Que le projet relatif à l'obligation et à la gratuité n'améliore pas la situation si intéressante des instituteurs; 2° et que, s'il produit des résultats analogues à la loi de 1867, le nombre des illettrés augmentera encore.

On sait, dit le *Temps*, que l'affaire de l'Enfida à Tunis doit être déferée, d'un commun accord, entre l'Angleterre et la France, à un arbitre.

Nous pouvons annoncer que, sur la demande de la France, l'Angleterre a consenti à ce qu'on ne prit pas les tribunaux musulmans pour juges.

L'arbitre sera, soit un membre de la magistrature anglaise, soit un membre de la magistrature française.

On s'appuie sur le précédent fourni par le différend franco-italien survenu, on s'en souvient, à propos du chemin de fer de la Goulette et qui a été réglé par un juge anglais.

Des instructions nouvelles viennent d'être envoyées aux préfets pour faire surveiller dans toutes les églises les sermons prononcés pendant les offices, avec ordre sévère de faire poursuivre devant les tribunaux les prédicateurs qui se livraient du haut de la

chaire à un langage blessant contre le gouvernement ou les institutions républicaines.

La fille du sénateur des Hautes-Alpes, M. Xavier Blanc, est Sœur de charité, pendant que son père approuve la politique actuelle de Marianne contre les idées religieuses. Or, il y a quelques jours, M^{lle} Blanc fut désignée pour être directrice d'une école congréganiste. On la présente à l'inspecteur primaire, radical de la plus belle eau, qui, avec des manières et un tact dignes de son maître, met en doute les capacités de cette religieuse.

Il lui demande son extrait de naissance, et après lecture l'inspecteur se trouble, rougit, pâlit. Alors, changement à vue et, de grossier qu'il était, il prend une attitude tellement plate et obséquieuse que la jeune congréganiste est toute honteuse des excuses de ce membre de l'Université de M. Ferry.

Voilà les hommes de Marianne!

Nous lisons dans la *Patrie*:

« Les journaux républicains ont publié un tableau statistique des élections municipales dernières dans toute la France, et comme on fait dire aux chiffres tout ce que l'on veut quand on ne fournit pas la preuve de leur authenticité, ces avocats de la République affirment que celle-ci a gagné un grand nombre de voix, que la majorité des maires des communes rurales appartient aux républicains.

« Nous donnons le démenti le plus formel à cette appréciation officielle. Les préfets, redoutant une disgrâce, ont répondu selon leur intérêt au questionnaire du ministre de l'intérieur; la vérité est que les préfets ont compté comme conquis à la République les conseils municipaux et les maires qui ont déclaré: Ne vouloir s'occuper que des affaires de la commune, exclure la politique de leurs délibérations et par conséquent ne faire aucune opposition au gouvernement.

« Les lettres que nous avons publiées à ce propos, les renseignements qui nous arrivent tous les jours, nous permettent d'affirmer que là est la vérité.

« Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne croyons pas qu'il faille tirer du caractère des élections municipales des inductions concernant les futures élections législatives; mais nous tenons à constater que les officieux trompent le public en déclarant que la République s'est affirmée dans les élections du 9 janvier. C'est le contraire qui est vrai. »

On lit dans la *Justice*:

« Il y a aujourd'hui cent onze jours que la Cour d'assises s'est prononcée sur le sort de Foulloy, l'assassin de la rue Fontaine-au-Roi. Depuis bientôt quatre mois, il habite la cellule des condamnés à mort.

« Aucune résolution n'a encore été prise. Il n'y a pas eu de commutation de peine, et l'on ne s'est pas décidé davantage à commander le bourreau. »

fond.

— Pauvre Alphonse!... soupira M. de Bois-Rouges. Eh bien! reprit-il, pourquoi m'entraînes-tu de ce côté?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

On disait hier, devant Guy Bollard, qu'on allait faire venir à Panama 10,000 Chinois, pour le percement de l'isthme.

— Des Chinois? répliqua finement Guy Bollard; il me semble qu'on devrait plutôt faire venir des Persans!

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 24 février 1884.

2^e REPRÉSENTATION DU GRAND SUCCÈS

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNY.

Bureaux, 7 heures 1/2; rideau, 8 heures 1/4.

On télégraphie d'Alger, 18 février:

« On signale de la frontière de Tunisie une nouvelle incursion des tribus insoumises de ce pays sur le territoire algérien.

« Plusieurs sujets français ont été massacrés par ces maraudeurs. »

Etranger.

Madrid, 17 février, soir.

Le roi a signé dans la matinée la nomination du duc Fernan Nunez, comme ambassadeur à Paris, celle de M. Alonzo Colmenares, comme ambassadeur auprès du Vatican, et celle de M. Mazo, comme ambassadeur auprès du Quirinal.

Constantinople, 17 février.

Le comte de Hatzfeld, ambassadeur d'Allemagne, est arrivé à Constantinople ce matin.

On assure qu'il proposera pour la frontière turco-grecque une nouvelle ligne excluant des territoires à céder Metzovo, Janina, Tchamourly, Prevesa.

Chronique militaire.

La commission relative à l'avancement dans l'armée s'est réunie pour prendre connaissance d'un contre-projet présenté par M. le général d'Andlau. Ce contre-projet règle la hiérarchie.

Les sous-lieutenants prendraient le nom de lieutenant en second; les capitaines seraient capitaines en second, et les commandants capitaines en premier.

Il faudrait avoir six mois de service au lieu de quatre mois pour être nommé caporal ou brigadier.

Pour être lieutenant en second (ou sous-lieutenant), il faudrait avoir passé par une Ecole de sous-officiers, ou par Saint-Cyr, ou par l'Ecole polytechnique.

Pour être capitaine, il faudrait non-seulement avoir deux ans de grade de lieutenant, mais encore passer des examens.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce matin, la population de Saumur et les campagnes du sud ont pu croire à un vaste incendie à la gare d'Orléans. Un immense nuage de fumée noire, poussée par le vent du nord, s'élevait de l'extrémité de la gare des marchandises, traversait les deux bras de la Loire, passait au-dessus de l'Ecole de cavalerie et disparaissait, toujours aussi dense, derrière le coteau de Saint-Florent.

Il n'y avait rien de grave: c'était un volumineux amas d'herbes, de ronces, de racines, de vieux tonneaux d'essences, des débris de toutes sortes, de nulle valeur et par trop embarrassants, que la Compagnie du chemin de fer détruisait par le feu.

Nous lisons dans le *Patriote*, d'Angers:

« Jeudi, une dépêche de l'Agence *Havas* nous annonçait que le feu venait de prendre à la cartoucherie de Douai, et que, les caves étant pleines de poudre, la population fuyait épouvantée. Cette nouvelle a reporté notre pensée sur le vaste dépôt de poudre du château d'Angers qui, paraît-il, reçoit en ce moment une quantité considérable de munitions de guerre.

« La cartoucherie de Douai est au-delà des fortifications et ne borde pas un quartier populeux comme le château d'Angers. Ici une explosion causerait une véritable catastrophe.

« Dans sa séance du 6 décembre dernier, le Conseil municipal, après avoir entendu la lecture d'un rapport très-complet de M. Legludic, a renouvelé le vœu que le château cesse de recevoir des poudres de guerre, des matières explosibles et des munitions confectionnées. Enfin, il a offert de concourir à la construction d'une nouvelle poudrière en dehors de la ville et a voté dans ce but une somme de 30,000 francs.

« Où en est cette affaire? Le ministère de la guerre a-t-il fait une réponse favorable? »

CHINON.

Le ministre des travaux publics a adressé à M. le préfet d'Indre-et-Loire la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet, vous m'avez transmis, avec un rapport de MM. les Ingénieurs chargés de la construction du chemin de fer de Port-Boulet à Port-de-Piles, une délibération en date du 7 novembre dernier, par laquelle le Conseil municipal de Chinon a demandé que la section de cette voie ferrée comprise entre Port-Boulet et Chinon soit livrée à l'exploitation le plus tôt possible et sans attendre l'achèvement de la deuxième section de Chinon à l'Île-Bouchard.

« Ainsi qu'il résulte du rapport de MM. les Ingénieurs, toutes les dispositions sont prises pour arriver dans le plus court délai possible à l'achèvement complet de la section de Port-Boulet. Mon administration a d'ailleurs reconnu tout l'intérêt qui s'attache à la prompte exécution de cette section. Aussi, a-t-elle invité M. l'Ingénieur en chef Ponton d'Amécourt à en pousser vivement la construction, afin que sa mise en exploitation ne soit pas retardée par les travaux des autres parties de la ligne. Vous pouvez donc être assuré que rien ne sera négligé en vue de donner satisfaction aux vœux de la municipalité de Chinon.

« Je vous prie de donner connaissance de la présente à M. le Maire de Chinon. »

Les facteurs des postes des départements signent en ce moment une pétition à M. le ministre des postes et télégraphes pour appeler son attention sur la situation difficile qui leur est faite par suite de l'obligation où ils se trouvent de se pourvoir à leurs frais des vêtements et autres objets d'uniforme exigés par les règlements.

Ils demandent à être assimilés aux facteurs de Paris, aux chargeurs et entrepreneurs aux gares, aux facteurs du télégraphe, qui sont habillés gratuitement par l'administration.

UN NOUVEAU JUIF-ERRANT. — Les habitants de Poitiers ont pu voir un étrange personnage dont les vêtements n'ont rien de commun avec notre civilisation actuelle. Cet individu, auquel on donnerait bien 70 ans, mais qui n'en a que 43, est originaire de Mées (Alpes-Maritimes); il se nomme Aillaud, Casimir. Jusqu'à l'âge de 30 ans, il a exercé l'état de maçon, puis un accident l'a rendu radicalement sourd et lui a occasionné des douleurs intenses qui ont rendu tout travail impossible pour lui. Après cet accident, il partit à l'aventure, mendiant dans les fermes, couchant dans les bois, mangeant des racines et des fruits; ses vêtements s'étant usés, il en confectionna, à sa façon, de lambeaux, de morceaux de draps, de fragments de peau de mouton, de toile, le tout cousu avec de la ficelle au moyen d'aiguilles longues de 40 centimètres qu'il conservait précieusement. Finalement, le voilà recouvert d'un vêtement des plus étranges. Il s'est aussi offert le luxe d'un manteau de même composition, doublé d'une peau de mouton qui le met à l'abri du froid et de la pluie. Pour achever cet équipement, il confectionna une besace, toujours d'après le même procédé. Cet homme nomade, de mœurs très-douces, ne faisant point de mal où il passait, ayant parcouru la Bretagne et le nord de la France, a été dirigé par la police de Baugé vers son pays natal. Il arrivait de Mirebeau, lorsqu'un sergent de ville le conduisit au bureau de police où on le trouva possesseur d'un passeport en règle; il a dû repartir hier après midi par la route de Bordeaux.

Ce nouveau Juif-Errant se trouvait le dimanche 6 de ce mois à Saumur, où il excitait la curiosité.

Le désastre des Sables-d'Olonne.

Un correspondant du *Libéral de la Vendée* lui écrit des Sables :

En vous informant du sinistre qui a si cruellement éprouvé la ville des Sables, en vous transmettant chaque jour à la hâte les renseignements qui me parvenaient, j'ai dû le faire aussi brièvement que possible et pour cela passer des détails qu'il serait utile cependant de porter à la connaissance du public pour qu'il comprît mieux l'étendue du malheur qui pèse sur notre population

maritime, tout ce qu'elle a dû souffrir et souffrira pendant longtemps encore. En conséquence, si triste que soit le sujet, je vais le reprendre aujourd'hui et lui donner plus de développement.

LE DÉPART DES BARQUES POUR LA PÊCHE.

Le froid qui nous était arrivé avec le premier jour de l'année fut, depuis le lundi 17 janvier jusqu'au mardi soir, 25, d'une intensité telle qu'il ne permit pas à nos pêcheurs, pourtant si courageux, de se livrer à leur industrie. Par ce rude temps, il y avait pour eux impossibilité absolue de ramer, de mouiller les filets, de faire toutes les manœuvres que commande la pêche.

Dans la nuit du mardi au mercredi 26, à la suite d'une abondante chute de neige suivie d'une non moins abondante chute de pluie, la température s'adoucit considérablement et le dégel fut complet. Dans la soirée, deux ou trois chaloupes se décidèrent à prendre la mer. Le lendemain, jeudi, les équipages d'une partie des autres chaloupes de notre port, pressés par le besoin qui se faisait sentir dans leurs pauvres ménages à sec d'argent, de combustible, de tout en un mot, se rendirent près de leurs patrons et demandèrent à sortir.

— Camarades, répondirent les patrons, ne vous abusez pas; l'air est doux et la mer belle, il est juste d'en convenir; mais tout cela peut changer en moins de dix à douze heures. Tenez, voyez à l'horizon ces petits nuages floconneux et à teinte cuivrée, ils ne présagent rien de bon, il y aurait du gros temps ce soir qu'il ne faudrait pas en être surpris. — Voyons, ne pourriez-vous attendre un jour, deux peut-être?

— Attendez! attendez, quand tout manque au logis! attendez quand les femmes se désolent et qu'on entend les enfants crier à la faim! cela n'est pas facile, patrons, convenez-en?

— Eh bien! camarades, puisque vous y tenez, que tout soit prêt dans deux heures, et, en route pour le large!

LA TEMPÊTE.

Ainsi fut fait... Quarante ou cinquante chaloupes disent les uns, une soixantaine disent les autres, sortirent du port dans la journée de jeudi et gagnèrent le large par un temps magnifique. Le soir, sur les sept ou huit heures, le vent du sud, faible jusqu'alors, s'éleva tout à coup et la mer se fit entendre; à neuf heures, elle mugissait, car le vent, toujours du sud, soufflait avec plus de force. A dix heures, des coups de vent éclataient par instant comme des coups de foudre, ébranlaient les portes et les volets des habitations.

Enfin, à onze heures, une horrible tempête se déchaîna sur nos côtes en poussant des hurlements affreux. Bientôt un coup de canon se fit entendre. C'était une chaloupe en détresse pour laquelle on demandait du secours. Cette chaloupe se trouvait à cinq cents mètres environ du Remblai, en face de l'Hôtel de la Plage. Lui porter secours était matériellement impossible, car la tempête en ce moment hurlait avec une énergie sauvage et la mer était affreuse. Toute embarcation qui eût tenté de sortir alors, eût été inévitablement culbutée avant d'avoir pu franchir les premières lames.

LA PRIÈRE.

La majeure partie de la population sabbaise étant sur pied, s'était transportée sur le Remblai et avait la douleur d'assister au drame qui se déroulait devant elle, sans rien pouvoir faire qui pût empêcher la catastrophe prévue. Les mères et les épouses des marins sortis pour la pêche, affolées par la terreur et la douleur, en entendant le terrible et sinistre grondement de la tempête, s'étaient, suivant une ancienne tradition du pays, toujours observée en pareil cas, réfugiées dans l'église pour y implorer la miséricorde divine, et surtout la protection de la Sainte Vierge, en faveur, les unes de leurs enfants, les autres de leurs maris, tous courant un si grand danger... Et dans l'église des Sables, depuis le soir onze heures jusqu'au lendemain matin six heures, ou n'entendait que sanglots et cris déchirants!

LE DÉSASTRE.

Le résultat de cette terrible tempête, je vous l'ai fait connaître, monsieur le Directeur, par dépêche, à la date du 4^{er} de ce mois; il n'a pas varié, donc le renseignement que j'avais obtenu était exact: 11 chaloupes; 54 hommes noyés; plusieurs blessés; 27

veuves et 57 orphelins! C'est, non-seulement un grand deuil, mais aussi une grande misère et pour longtemps, dans notre malheureuse population maritime.

UN MIRACLE.

Au milieu de tant de malheurs, on signale un fait heureux que l'on considère comme un miracle.

Pendant que les chaloupeaux sabbaises luttaient contre la tourmente, avec l'énergie que donne la vue du danger, cherchant en vain l'entrée du port des Sables devenue pour ainsi dire impossible, une petite barque, fuyant la tempête et bravant l'élément en furie, trouvait presque sans peine l'entrée de ce port et s'y mettait à l'abri. Et pourtant c'était l'heure où beaucoup d'autres embarcations poussées à l'aventure par une mer affolée, vaincues, désespérées, se brisaient contre les roches et se perdaient corps et biens.

Ce fait, étant donné l'état de la mer à l'entrée du port, est considéré par les marins des Sables comme un miracle. Mille barques eussent tenté le même coup sans succès; elles auraient infailliblement sombré et, chose remarquable, cette barque n'avait pour tout équipage qu'un homme et un mousse, autrement dit un drôle, pour nous servir de l'expression du brave homme qui a fait ce récit.

L'ATTENTE.

On écrit des Sables d'autre part :

On se préoccupe encore vivement du désastre affreux, causé par la dernière tempête qui s'est abattue sur nos côtes. Plus le temps s'écoule et plus l'espoir de revoir les malheureux dont on n'a aucune nouvelle s'évanouit. Depuis deux jours on n'a même pas découvert d'autres cadavres, et pourtant les recherches continuent avec une anxieuse activité jour et nuit. Quand la mer les rendra-t-elle? Où les courants sous-marins les auront-ils entraînés?

Une autre question non moins grave : en admettant que la plupart des cadavres de ces malheureux naufragés soient rejetés, dans un temps plus ou moins éloigné, à la côte, dans quel état y arriveront-ils? Ce ne sera qu'affreusement mutilés et défigurés, de telle sorte qu'il deviendra très-difficile, sinon impossible, de les reconnaître.

On écrit de Quintin (Côtes-du-Nord) :

« Le nommé André Cormond, âgé de vingt-un ans, ouvrier de la maison de Gaudemond et Simonet, propriétaires de la fabrique de papiers, ramassait sur le bord de la rivière une racine de ciguë aquatique, qu'il prit pour un radis noir, et en mangea une assez forte quantité, malgré l'avis d'un de ses camarades qui avait trouvé à cette racine un mauvais goût et l'avait aussitôt rejetée. Deux heures après, en rentrant chez lui pour dîner, le malheureux Cormond tomba foudroyé et mourut dans d'affreuses convulsions sans pouvoir proférer une parole. »

Faits divers.

On mande de Douai, 17 février :

« Hier soir, vers dix heures et demie, le garde-nuit Debrue s'aperçut qu'un incendie avait éclaté dans le séchoir de la cartouche-rie. Il donna aussitôt l'alarme. Le feu atteignit bientôt les bâtiments en bois où les ouvriers confectionnent les cartouches et les réduisit en cendres. Les bureaux de la comptabilité n'ont pas été atteints, mais les dégâts sont considérables et impossibles à évaluer en ce moment.

« On pense que le feu a été communiqué par le fourneau placé dans la terre et qui sert à sécher les enveloppes des cartouches. De grands malheurs étaient possibles si les tonneaux de poudre n'avaient pas été enlevés par les artilleurs, vers deux heures du matin. En ce moment, on redoute encore des explosions; les pompiers inondent les décombres. Trois cents ouvriers sont sans ouvrage. Une souscription publique a été ouverte par le journal *l'Ami du Peuple*. »

Une curieuse exposition, annonce la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, doit s'ouvrir à Berlin le 1^{er} mai. C'est une exposition balnéaire internationale où l'on verra figurer toutes les eaux minérales connues, ainsi que des reproductions de tous les appareils, baignoires, machines et ustensiles employés

dans les installations thermales des différents pays.

On achève en ce moment à Saint-Petersbourg un immense ballon pouvant porter vingt personnes. Ce ballon est destiné à l'expédition de Moscou, où il jouera le même rôle que le « ballon captif » de la dernière Exposition de Paris. Chaque ascension se prolongera une demi-heure, au prix de cinq roubles par personne.

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1^{er} JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la *Solidarité Universelle* (Œuvre des Orphelins de la Seine)

300,000 billets à un franc

Donnant droit chacun au tirage de 64 lots :
De 30,000 fr. — 3,000 fr. — 3,000 fr. —
2,000 fr. — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. Van, 119, rue Hugo, contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEBÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

PLUS d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco. Ecrire à M. le C^o CLEBY à Marseille.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84		10	Crédit Foncier colonial	625			C. gén. Transatlantique	565		
4 % amortissable	85 45		15	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1645			Canal de Suez	1690	27	50
4 1/2 %	117		50	Obligations foncières 1877	360			Société autrichienne	620		
5 %	119 25		15	Obligations communales 1879	462			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514			Obligat. foncières 1879 3 %	462		50	Est	388		
Obligations du Trésor nouvelles	512			Sec. de Crédit ind. et comm.	747 50	2	30	Midi	390		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240		50	Crédit mobilier	740	20		Nord	392 25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510		50	Crédit Foncier d'Autriche	840			Orléans	391		
— 1865, 4 %	522 50		50	Est	770		1 25	Ouest	391		
— 1869, 3 %	406		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1577 50			Paris-Lyon-Méditerranée	389 50		
— 1871, 3 %	397		50	Midi	1165		3 75	Paris-Grand-Ceinture	391 50		
— 1875, 4 %	520		1	Nord	1735			Paris-Bourbonnais	392 50		
— 1876, 4 %	520			Orléans	1355		10	Canal de Suez	580		
Banque de France	4160		200	Ouest	868 75						
Comptoir d'escompte	1622 40		50	Compagnie parisienne du Gaz	1625		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

A VENDRE

Par lots et par parcelles, au gré des acquéreurs.

LES BIENS

Ci-après désignés,

Faisant partie de la succession de M. Herbault, ancien notaire.

Commune d'Allonnes.

1^o La ferme de la Cave, composée de bâtiments et 10 hectares 19 ares en terres labourables, d'un seul tenant, 50 ares dans la prairie du Roux, 20 ares dans la prairie des Asnières.

2^o A la suite de ladite ferme, 15 hectares 19 ares, en lande, sapinière et chênaie.

3^o Au Bourg, maison, cour, jardin de 22 ares, joignant la route, l'école et la gendarmerie.

4^o 46 ares de terre, aux Grands-Champs, joignant la route et des chemins.

5^o 22 ares de vigne, au Vigneau, dans les Hauts-Champs.

6^o 33 ares de pré, dans la prairie Brunet.

7^o 8 ares de pré, dans le Grand-Maraix.

8^o 3 hectares 24 ares en pré clos, dans la prairie des Asnières.

9^o 20 ares de pré, dans les Montais.

10^o 9 ares de pré, dans les Montais.

11^o 17 ares de pré, dans la prairie des Asnières.

12^o 24 ares de pré, dans la prairie des Asnières.

13^o 21 ares de pré, dans le Petit-Maraix.

14^o 1 hectare environ, dans l'Ouche-Proust, en Russé.

15^o 68 ares de vigne, aux Bas-Champs ou Artuis.

16^o 86 ares de terre affée, aux Bas-Champs ou Artuis.

Commune de Brain.

17^o 53 ares de terre et vigne, aux Artuis.

S'adresser auxdits notaires. (122)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots.

LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg.

Consistant en :

MAISON DE MAÎTRE, neuve, joignant la levée ;

MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée ;

Jardins, terres labourables et prés ; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.

S'adresser audit notaire. (504)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON DE MAÎTRE

AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.

Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.

S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

Le dimanche 20 février 1881, à midi précis.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS,

GRAND ET VASTE TERRAIN EN JARDIN

AVEC MAISON DE MAÎTRE

Servitudes et dépendances, MAISON DE JARDINIER ;

Le tout clos de murs, situé à Saumur, place du Chardonnet, et porté au plan cadastral sous les numéros 31, 32, 32, 33, 34, 35 et 34, section G, pour une contenance totale de 1 hectare 30 ares 92 centiares. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Appartenant à M^{me} veuve Viau et ses enfants.

1^o Une cave en roc avec servitudes et jardin, d'une contenance de 11 ares, clos de murs, porté au cadastre sous les numéros 357, 359, 359, section B.

2^o Trente-trois ares de vigne, au Champ-du-Four, commune de Saumur.

3^o Et 16 ares 50 centiares de vigne, à l'Ebeupin, commune de Saumur, joignant au midi M^{me} Pivron et Volant, au nord M. Lorrain.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (78)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties.

1^o UN CLOS de TERRE et VIGNE, de 1 hectare 88 ares, dans lequel s'élève une PETITE MAISON, situé au Petit Puy, commune de Saumur ;

2^o Et UN PRÉ, de 1 hectare 5 ares, situé aux Courre-Feux, commune de Saint-Lambert.

Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser à M^e AUBOYER. (42)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Connue sous le nom

D'HOTEL-DU-PÉLICAN

Située à Angers, Butte-du-Pélican, n^o 5.

Comprenant plusieurs corps de bâtiments, hangar, remise, écuries, une grande-salle servant de café et un terrain d'une contenance de 560 mètres carrés.

Revenu actuel, susceptible d'augmentation, 3,000 fr.

Toutes facilités pour les paiements. Pour plus de détails, voir les placards et affiches.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire, dépositaire des litres de propriété. (123)

A CÉDER
Pour entrer de suite en jouissance,

L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, à Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Située rue Beaurepaire, n^o 9. S'adresser à M. GAMBIGNON, quai de l'Ecole de Cavalerie, n^o 6. (720)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté, six chambres au premier et au second ; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 36 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^o	2 ^o	3 ^o	4 ^o	5 ^o	6 ^o	7 ^o
	38	44	48	52	56	60	64

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure) 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILES ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.